

# PROCEDURE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE & ALSH

## ETAPE 1 : COMPLETER LA FICHE FAMILLE / SE CONNECTER SUR SON ESPACE

Vous recevrez par mail votre **CODE FAMILLE** dans un délai de 14 jours après réception.

Vous pourrez créer votre compte famille en cliquant sur l'onglet au bas de la page d'accueil.  
« S'inscrire (première utilisation) »

### BIENVENUE SUR LE KIOSQUE DE LA VILLE D'UGINE


En vous connectant sur le kiosque famille ci-dessous, vous pouvez à tout moment et en toute simplicité effectuer vos inscriptions et modifications aux différentes activités périscolaires et consulter et modifier vos informations personnelles.

POUR COMMENCER

COMMENT PROCÉDER POUR UNE PREMIÈRE CONNEXION, CLIQUEZ ICI

Pour toute demande, le Service Éducation Enfance est joignable par téléphone du lundi au jeudi de 13h45 à 17h00 au 04.79.37.35.43 et par mail : [periscolaire@ugine.com](mailto:periscolaire@ugine.com)


IDENTIFICATION FAMILLE



Vous devrez alors renseigner votre code famille ainsi que vos informations personnelles.  
Pensez à valider votre adresse mail

Puis connectez-vous avec votre code famille et le mot de passe que vous aurez défini.

ETAPE 2 : Remplir ou mettre à jour la FICHE SANITAIRE avec les informations détaillées et à jour de votre enfant. Cette fiche sera ensuite transmise aux référents sur les accueils.

Sur smartphone :  Cliquez sur ces 3 barres en haut de l'écran à gauche

Sur PC : Menu à gauche de l'écran

[Fiche Sanitaire](#)

⚠ Toute info de santé significative doit être mentionnée afin d'accueillir votre enfant dans de bonnes conditions

## ETAPE 3 : Dépôt du DOSSIER ADMINISTRATIF

> Rubrique "Inscription à une activité" > [DOSSIER ADMINISTRATIF](#)

Pièces à joindre :

- Attestation d'assurance extrascolaire de l'année scolaire concernée
- Pages de vaccination à jour
- Attestation de quotient familial CAF
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si séparés : Copie des pages du jugement qui concernent la garde de l'enfant
- Si autre enfant inscrit à la crèche ou au secteur jeunesse : justificatif de cette inscription

**Attention :** Le dépôt des pièces doit être fait en une seule fois  
Prévoir en amont tous les documents demandés.

Sous 7 jours, vous recevrez un mail de validation et pourrez ouvrir les activités dont vous avez besoin.

### INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

- Accueil matin : Ouvrez simplement le service, vous pourrez toute l'année déposer votre enfant chaque matin au besoin, vous serez facturé uniquement à la présence.

- Restauration scolaire : Ouvrez l'activité et COCHER LES JOURS DE PRESENCE de votre enfant

- Accueil soir : Ouvrez l'activité et COCHER LES JOURS DE PRESENCE de votre enfant

### TOUTE L'ANNEE

Les modifications de réservations sont possibles **avant 12h le jeudi** précédent la semaine concernée > Rubrique MES RESERVATIONS

### INSCRIPTIONS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

#### Pour chaque nouvelle activité :

- Cliquez sur « Inscription à une activité »
- Sélectionnez l'activité puis cocher les jours de réservations souhaités
- Payez en ligne

#### Pour tout changement d'inscription supplémentaire :

- Cliquez sur « Mes réservations » et apportez vos modifications.

### TOUTE L'ANNEE

Des permanences sont ouvertes en mairie aux horaires suivants :

**Période scolaire** : les lundis et mercredis : 8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

**Hors période scolaire** : uniquement les lundis

8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

Le règlement périscolaire et ALSH est disponible sur le kiosque.

Pour toute question, le service périscolaire et l'ALSH restent disponibles par téléphone, mail ou au guichet de la Mairie de 13h45 à 17h du lundi au jeudi.